



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 129-2021
Type d'intervention : Motion financière
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.198

Déposée le : 09.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stucki (Stettlen, pvl) (porte-parole)
Saxer (Gümligen, PLR)
Amstutz (Sigriswil, UDC)
Linder (Bern, Les Verts)
Hässig Vinzens (Zollikofen, PS)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
Kohli (Bern, Le Centre)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Assurer le financement subsidiaire de la Fondation Gosteli, une institution de recherche d'importance nationale

Le Conseil-exécutif est chargé d'augmenter le solde du groupe de produits correspondant de 450 000 francs lors du prochain budget / plan intégré mission-financement et au-delà afin d'assurer la pérennité et le développement de la Fondation Gosteli – qui abrite à Worblaufen les archives sur l'histoire du mouvement des femmes en Suisse.

Développement :

En décembre 2020, le Conseil fédéral a octroyé à la Fondation Gosteli le titre d'établissement de recherche d'importance nationale et a fait droit à la demande de la fondation. Elle obtiendra ainsi un montant de 572 000 francs chaque année entre 2021 et 2024 (soit 2,288 millions de francs pour la période complète) pour le maintien, la transformation et la réorientation des archives. Ce montant est calculé au plus juste. Moins de ressources financières empêcheraient un développement visant à maintenir le rayonnement et le titre d'institution de recherche d'importance nationale sur le long terme.

Le canton de Berne avait laissé entrevoir un financement subsidiaire dès 2017 dans le cadre de l'arrêté du Grand Conseil du 4 septembre 2017 en adoptant à l'unanimité la motion 079-2017 (La mémoire historique des femmes suisses est en danger !) de Beat Giauque (PLR), Anna-Magdalena Linder (Les Verts), Kornelia Hässig Vinzens (PS), Vania Kohli (PBD), Madeleine Amstutz (UDC) et Barbara Streit-Stettler (PEV). Celle-ci charge le Conseil-exécutif de remplir son rôle de partenaire subsidiaire (chiffre 3 sous forme de postulat).

En 2019, le Conseil-exécutif a prévu un soutien au budget dans le cadre d'un ACE (confidentiel). Celui-ci prévoit toutefois un montant maximal de 100 000 francs par année ; une limite dont ni les motionnaires ni la fondation n'avaient connaissance avant le 7 avril 2021, date à laquelle le Conseil-exécutif a répondu au courrier du 30 octobre 2020 de la Fondation Gosteli. Le Conseil-exécutif exprime dans sa lettre qu'au vu de la situation financière précaire du canton et de l'absence apparente de base juridique, il renonce à demander plus de 100 000 francs par année au Grand Conseil et n'agira pas lui-même.

Afin que les subventions fédérales soient effectivement injectées dans le circuit économique du canton de Berne en faveur de ce projet pionnier, un financement subsidiaire de 50 pour cent est nécessaire. La fondation s'efforce parallèlement d'acquérir des fonds de tiers (du côté communal, du Fonds de loterie des autres cantons) et peut de son côté fournir une contribution limitée. Cela reste toutefois lié à la condition d'être reconnue comme établissement de recherche et ne peut excéder 10 pour cent du budget annuel. La fondation nécessite par conséquent 450 000 francs par année du canton d'implantation. Le financement se répartit donc approximativement comme suit : Confédération 50 pour cent, canton 40 pour cent, fonds de tiers / fonds propres 10 pour cent.

Ces moyens financiers permettent de faire évoluer la fondation pour qu'elle devienne une institution hybride de mémoire, d'organiser des symposiums scientifiques, de collaborer avec l'Université de Berne et de développer ses activités de vulgarisation scientifique (visites de classes aux Archives Gosteli).et de réaliser un projet phare dans le canton. Si la fondation est « juste maintenue » telle quelle et non développée davantage, elle perdra son statut d'établissement de recherche national et les contributions fédérales correspondantes. Par conséquent, poursuivre à l'identique avec un budget annuel de 260 000 francs n'est pas envisageable.

Le degré de co-financement par la Confédération, des tiers et des fonds propres (environ 60 pour cent au total) est très efficient pour le canton et sensiblement plus élevé que d'autres projets analogues. Mémoires d'ici à Saint-Imier, par exemple, présente d'après son rapport annuel 2020 une part de financement (absolue et relative) du canton nettement plus élevée (592 585 francs p. a. ou 88 pour cent) par rapport aux fonds propres / financements de tiers (72 475 francs).

Sans financement subsidiaire du montant cité par le canton de Berne, la Fondation Gosteli de Worblau-fen devra fermer ses portes. Le cas échéant, le canton de Berne serait privé des subventions fédérales qui bénéficient à l'économie cantonale et génèrent des contributions supplémentaires et des emplois. La Suisse perdrait ses archives sur l'histoire du mouvement des femmes en Suisse et un établissement de recherche d'importance nationale. Ce scénario doit impérativement être évité.

Destinataires

– Grand Conseil